



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 9 MARS 2016

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Régis BAYLE, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Hubert BARBADO, Joël CORBIN, Martine VOLLE-WILD, Bernard POUJOL, Claude MARTIN, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Alain DURAND, Jean-Marie BRUNEL, Francine ARBUS, Jean-Michel DERICK, Roland CANAYER, Christian CHATARD, Hélène PRADEILLES, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Thierry FINIELS, Philippe CALAZEL (suppléant), André ROUANET, Sylvie ARNAL, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Eric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Pascal GOETZINGER, Christian LANGET, Pierre MULLER, Denis SAUVEPLANE, Gérald GERVASONI, Nicole GROS, Laurent PONS.

Excusées : Sophie ALAZARD, Laurence AUDREN, Anne DENTAN.

Absente : Pascaline DRUYER.

Procurations : Sophie ALAZARD à Sylvie ARNAL, Laurence AUDREN à Pascal GOETZINGER, Anne DENTAN à Anne-Laure GARRIGUES.

Secrétaire de séance : Denis SAUVEPLANE.

01 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le Conseil de Communauté, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

02 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016 DU BUDGET ABATTOIR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le Conseil de Communauté, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

03 – BUDGET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2016 SUR LE BUDGET GENERAL

Rapporteur : Roland CANAYER

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'Exécutif d'une Collectivité peut, sur autorisation de son Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2016 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2016.

Le total de ces propositions représente 464 629,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2015	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2016
21	367 109,00 €	91 777,00 €
23	1 491 410,00 €	372 852,00 €
TOTAL	1 858 519,00 €	464 629,00 €

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

04 – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR L'ORGANISATION DE LA COMEDIE DES CEVENNES - EDITION 2016

Rapporteur : Laurent PONS

En 2009, 2010, 2011 et 2015, les élus du territoire du Pays Aigoual Cévennes Vidourle avaient organisé à Montpellier une grande manifestation de promotion intitulée « la Comédie des Cévennes ». La Communauté de Communes du Pays Viganais avait participé activement à cet événement.

Cette année encore, les élus souhaitent montrer aux habitants de Montpellier une vitrine contemporaine et dynamique des Cévennes, mettre en valeur les richesses et les savoir-faire du territoire. Le concept de cet événement sur 2 jours avec une nocturne, sera axé autour de 3 thèmes : « terroir », « tourisme » et « savoir-faire et innovation ».

La Comédie des Cévennes renforce les actions de soutien au développement économique et touristique impulsées sur notre territoire, ainsi qu'un soutien aux producteurs agricoles, prestataires touristiques, et aux entreprises artisanales. Cela représente une des vitrines d'excellence de notre territoire aux yeux de la population urbaine et péri-urbaine de Montpellier voire de la nouvelle grande région.

Cette année encore, la Communauté de Communes du Pays Viganais portera le projet administrativement et en terme de logistique. Une convention de partenariat sera signée avec le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et les Communautés de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Le budget prévisionnel de cet événement est de 39 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Hérault et du Parc National des Cévennes selon le plan de financement suivant :

	MONTANT TTC
Coût total	39 000 €
Conseil Régional	15 000 €
Conseil Départemental du Gard	9 000 €
Conseil Départemental de l'Hérault	5 000 €
PNC	1 000 €
Recettes (vente emplacements)	1 500 €
Autofinancement	7 500 €

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de la Comédie des Cévennes édition 2016.

DECIDE de solliciter les aides nécessaires à la réalisation de cet évènement auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Hérault et du Parc National des Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Vu la délibération du 29 avril 2014 donnant délégation au Président.

Monsieur le Président informe les Conseillers des décisions, arrêtés et marchés signés entre le 05 novembre 2015 et le 24 février 2016 dans le cadre de ses délégations, dans le tableau ci-après :

Décisions :

15DEC027 : Décision approuvant la signature d'un contrat de concession des droits d'utilisation de logiciels avec la société AIGA.

15DEC028 : Décision approuvant la signature d'un contrat de service avec la STE AGYSOFT.

15DEC029 : Annulée

15DEC030 : Décision portant l'institution d'une régie de recettes exceptionnelle pour la vente d'ouvrages par la Médiathèque Intercommunale du Pays Viganais.

15DEC031 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt pour l'aménagement du site du Belvédère de Blandas auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour un montant de 86 000,00 €.

15DEC032 : Décision portant modification de la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour un montant de 120 000,00 €.

15DEC033 : Décision portant modification de la réalisation d'un emprunt pour le Budget de l'Abattoir auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour un montant de 72 500,00 €.

15DEC034 : Décision autorisant la démolition des garages situés sur la parcelle AB 286 – Commune du Vigan.

15DEC035 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements auprès du Crédit Agricole pour un montant de 206 000,00 €.

15DEC036 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt pour le Budget de l'Abattoir auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 72 500,00 €.

15DEC037 : Décision approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 300 000,00 €.

15DEC038 : Décision approuvant la reconduction de l'accord cadre de la répartition des moyens dans la Maison de l'Intercommunalité avec le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles.

15DEC039 : Décision approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Educative du Mas Cavaillac.

15DEC040 : Décision approuvant la signature d'un contrat de maintenance de compresseurs et sècheurs avec l'entreprise AIR TP sur le Budget de l'Abattoir.

16DEC001 : Décision approuvant la signature de l'avenant n°3 au contrat de prestations de services avec NORMABEV sur le Budget de l'Abattoir.

16DEC002 : Décision approuvant la signature d'un contrat d'entretien annuel avec l'entreprise SARL POLE ENERGIE sur le Budget de l'Abattoir.

16DEC004 : Décision portant sur le renouvellement de la convention avec les Communautés de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises et Causses Aigoual Cévennes pour l'accès au site de transfert de Molières-Cavaillac.

16DEC005 : Décision approuvant la signature d'un contrat de service avec la STE SVP.

16DEC006 : Décision approuvant la signature d'un contrat de service avec la STE AGYSOFT MARCO WEB SAAS.

Arrêtés :

15ARR008 : Modification de la nomination d'un régisseur de recettes titulaire et de suppléants pour l'encaissement des droits d'entrée pour les spectacles organisés par le Comité de Diffusion et la Communauté de Communes du Pays Viganais.

15ARR009 : Arrêté portant modification de la régie d'avance de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Casta ».

16ARR001 : Arrêté portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des participations de frais de garde des familles au Multi Accueil Collectif de jeunes enfants.

16ARR002 : Interdiction d'utilisation du Stade Intercommunal Brun d'Arre.

16ARR003 : Utilisation du Stade Intercommunal Brun d'Arre.

16ARR004 : Interdiction d'utilisation du Stade Annexe Intercommunal.

16ARR005 : Utilisation du Stade Annexe Intercommunal.

16ARR006 : Fermeture provisoire de l'Abattoir Intercommunal du Pays Viganais.

Marchés :

<i>Affaire/Dos Lot</i>	<i>Contrat</i>	<i>Délibér. (Engag.)</i>	<i>Objet de l'affaire Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Avenants</i>	<i>Date Notific.</i>
15FO003/1	15FO003	29/04/14	ACQUISITION D'UNE BENNE OM	FAUN ENVIRONNEMENT SAS 07502 GUILHERAND GRANGES	57 345,00		11/01/16
15FO004/1	15FO004	29/04/15	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZ NATUREL	ENI GAS ET POWER FRANCE SA 92533 LEVALLOIS PERRET Cedex	28,49 le MWh		12/01/16
			ENTRETIEN DES SENTIERS AVENANT BALISAGE	AIGOUAL PLEINE NATURE		1 331,68	11/01/16
			RESTAURATION MAISON DE LA PETITE ENFANCE Augmentation du nombre maximum de repas	Sarl MOLOSTOFF 30120 AVEZE			

Le Conseil de Communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.

REMERCIEMENTS

NOM	MOTIFS
Madame Hayette CHOQUET Sport pour Tous en Cévennes	Prêt de tatamis.
Madame Marie-Pierre MERMIER Gîtes de France Tourisme Vert Gard	Pour l'accueil et le prêt d'une salle de réunion.
Madame et Monsieur Nathalie et François GILLES Orchestre de Chambre des Cévennes	Pour l'engagement et le soutien au développement culturel.
Père Jean-Claude ERHART	Pour la qualité de l'accueil lors des visites de l'hôtel de la Condamine.
Madame Michaëla FERNANDEZ	Pour le soutien à l'organisation du stage international d'Aïkido depuis 7 ans.
Association des Parents d'Élèves de l'École Saint Pierre	Pour le soutien sans cesse renouvelé envers les actions de l'école.

Le Président lève la séance à 20h45